Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre

Les Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre sont une congrégation monastique fondée en 1898 à Paris par Adèle Garnier. De droit pontifical depuis 1930, elle est consacrée notamment à l'adoration eucharistique. Après les lois de 1901, la congrégation s'installe à Londres avant de se diviser en 1947 en deux branches, une française et une britannique. La branche française reprend progressivement pied en France et développe de nombreux prieurés et activités apostoliques.

Une longue période de concentration de l'autorité

En 1969, **mère Marie-Agnès (Françoise Jullien)** est élue prieure générale. Elle est ensuite réélue à plusieurs reprises, avec, en dépit des règles de la congrégation, des autorisations de renouvellements de mandats concédés par le Saint-Siège. Elle reste finalement près de trente ans à la tête des Bénédictines, jusqu'en 1998, puis conserve une fonction d'assistante générale. Elle meurt en 2016.

Cette longue période de gouvernement constitue le cadre dans lequel se sont développés les abus ultérieurement documentés. Le rapport indépendant publié en 2026 établit que le système d'emprise et les mauvais traitements se sont étendus sur plusieurs décennies, principalement entre 1969 et 2012 , toute la période après 2012 et jusqu'en 2025 n'ayant pas du tout été analysée malgré la persistance de nombreux et graves dysfonctionnements.

Deux visites apostoliques

En 2004, à la demande de la nouvelle prieure générale, mère Marie-Vianney, une première **visite apostolique** est organisée. La prieure générale, à l'origine de cette démarche, totalement diabolisée par sa communauté, décide de prendre de la distance.

Face à la persistance de graves dysfonctionnements, une seconde visite apostolique est diligentée par Rome en 2012. Le rapport établi en 2013 relève notamment des problèmes concernant le respect du droit canonique, l'exercice de l'autorité et le recrutement. Il décrit également une atmosphère de mensonge destinée à protéger le fonctionnement de la congrégation.

La communauté est alors placée sous la tutelle d'un **commissaire apostolique**, Mgr Philippe Gueneley, jusqu'en 2020. Cette année-là, sœur Marie Élie est élue prieure générale.

La reconnaissance des abus

En avril 2023, la prieure générale et le conseil général publient, avec plusieurs anciennes religieuses, une déclaration reconnaissant l'existence d'**« un système d'emprise, aux conséquences graves et durables »**, mis en place pendant plusieurs décennies par l'autorité de l'époque.

Cette déclaration conduit à la création d'une **commission indépendante et pluridisciplinaire** chargée d'établir les faits, d'en mesurer les conséquences et d'identifier les personnes concernées. La commission, présidée par le général Henri Giaume, commence ses travaux en 2024. Elle entend des religieuses présentes et anciennes, examine une partie seulement des archives et analyse le fonctionnement de la congrégation.

Le rapport de la CIASEP de 2026

Le rapport de la **Commission indépendante sur les abus spirituels et les emprises psychologiques (CIASEP-BSCM)** est remis à la congrégation le 14 janvier 2026 et rendu public le lendemain. Il constitue le principal document établi sur cette période.

Le rapport recense **1 489 faits d'abus entre 1969 et 2012** et décrit un système d'emprise et d'abus de pouvoir. Il fait notamment état d'isolement des religieuses vis-à-vis de leurs proches et des autres membres de la communauté, de contrôle et de captation de leurs biens, d'écoute de confessions, de pratiques de délation et de chantage, ainsi que de violences et de mauvais traitements physiques et psychologiques.

Le rapport mentionne également des pratiques qualifiées de **« soumission médicamenteuse »**, avec l'administration de neuroleptiques et d'autres psychotropes au moyen d'ordonnances de complaisance. Il décrit aussi des contraintes alimentaires pouvant aller jusqu'à provoquer des vomissements, ainsi qu'un système de contrôle particulièrement important du corps et du poids des religieuses. Certaines victimes ont connu des conséquences psychologiques graves, et certaines ont tenté de se suicider.

La commission décrit un fonctionnement marqué par l'**espionnage, l'incitation à la délation et le chantage**, présents selon elle dans les différents prieurés et sanctuaires. Elle analyse ces pratiques comme relevant d'un contexte de **dérive sectaire** et d'une emprise durable exercée sur les religieuses.

Les conséquences et les recommandations

Le rapport de la CIASEP formule **58 préconisations** destinées notamment à empêcher la répétition de tels abus. Il recommande également des mesures de réparation pour les personnes concernées, notamment l'indemnisation des religieuses et le remboursement de certaines sommes.

La commission estime également que l'Église catholique et l'archidiocèse de Paris doivent reconnaître leur part de responsabilité institutionnelle, en particulier au regard de leur devoir de vigilance.

La congrégation a officiellement accueilli le rapport le 14 janvier 2026 et déclaré vouloir poursuivre un travail de vérité, de transformation et de prévention. Elle rappelle que la commission avait été demandée conjointement par la congrégation et plusieurs anciennes religieuses en 2023 et salue le caractère indépendant et pluridisciplinaire de son travail.

Situation actuelle

En 2026, les abus commis au sein des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre entre 1969 et 2012 sont documentés par le rapport de la CIASEP, qui recense 1 489 faits et décrit un système durable d'emprise, d'abus de pouvoir et de mauvais traitements. Par-delà l'importance du travail réalisé par la CIASEP, ce document comporte de nombreux angles morts (rapport partiel oubliant la période 2013-2025, pans entiers de l'histoire de l'Institut omis, charisme flou de la congrégation, aucune décision sur les réparations financières…).

La congrégation a reconnu publiquement en 2023 l'existence d'un système d'emprise et a participé à la mise en place de la commission indépendante. Le rapport de janvier 2026 constitue désormais la principale référence concernant les abus de cette période et formule 58 recommandations portant notamment sur la reconnaissance, la réparation et la prévention.

Sources principales

1. CIASEP-BSCM, 15 janvier 2026, Les abus spirituels et les emprises psychologiques au sein des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre.
Rapport intégral (PDF)
Site officiel de la CIASEP

2. CIASEP-BSCM, présentation générale du rapport.
https://www.ciasep.fr/rapport-de-la-ciasep/presentation-generale

3. CIASEP-BSCM, historique de la gouvernance (1960-2020).
https://www.ciasep.fr/rapport-de-la-ciasep/historique-de-la-gouvernance

4. Déclaration commune des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre et d'anciennes religieuses, 27 avril 2023.
Texte intégral – CORREF

5. Anne-Françoise de Taillandier, La Vie, 5 mai 2023, « Bénédictines de Montmartre : “Nommer ce qui a été vécu doit permettre que cela ne se reproduise plus” ».
https://www.lavie.fr/christianisme/eglise/benedictines-de-montmartre-nommer-ce-qui-a-ete-vecu-doit-permettre-que-cela-ne-se-reproduise-plus-88269.php

6. Sarah Belouezzane, Le Monde, 15 janvier 2026, « Les religieuses bénédictines de Montmartre “sous emprise” pendant quarante ans, selon un rapport ».
https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/01/15/les-religieuses-benedictines-de-montmartre-sous-emprise-pendant-quarante-ans-selon-un-rapport_6662409_3224.html

7. Le Parisien, 15 janvier 2026, « “Autorité excessive”, “dérive manifeste” : un rapport détaille quarante ans d’emprise au sein d’une congrégation de sœurs catholiques ».
https://www.leparisien.fr/faits-divers/autorite-excessive-derive-manifeste-un-rapport-detaille-quarante-ans-demprise-au-sein-dune-congregation-de-soeurs-catholiques-15-01-2026-VVEJZXZFSZCCHKQ7VQU7357KNM.php

8. Diocèse de Paris, 15 janvier 2026, réaction à la publication du rapport de la CIASEP-BSCM.
https://dioceseparis.fr/reaction-du-diocese-de-paris-a-la-67614.html

9. AVREF, dossier sur la congrégation des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre.

https://www.avref.fr/la-congregation-des-benedictines-du-sacre-cur-de-montmartre-bscm.html
10. Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre, historique des réformes engagées après les visites apostoliques.
https://www.benedictines-montmartre.fr/qui-sommes-nous/retour-au-sacre-coeur-de-montmartre-et-concile-vatican-ii/

Pour en savoir plus